

Rente de conjoint

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Garantie complémentaire aux assurances en cas de décès qui permet de servir une rente (viagère contemporaine) au conjoint survivant en cas de décès du conjoint assuré [jusqu'à son décès ou une date déterminée). Désigne aussi une variété de rente de survie par laquelle l'assureur s'engage à verser au conjoint survivant (l'assuré étant le conjoint), une rente à partir du décès de l'assuré jusqu'au décès du conjoint survivant (veuve ou veuf) ou jusqu'à une date indiquée au contrat.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**